

ÉDITO Télétransmission des feuilles de soins : nous avons tous à y gagner

Aujourd'hui, 76 % des échanges entre les chirurgiens-dentistes et l'Assurance Maladie se font sous forme dématérialisée. Reste qu'en 2009, 150 millions de feuilles de soins papier ont encore été traitées par les caisses. Pour la collectivité, c'est un surcoût important : une feuille de soins papier coûte 1,74 euro en moyenne contre 27 centimes pour une feuille électronique.

Que des avantages !

La télétransmission des feuilles de soins ne présente que des avantages. Elle vous fait gagner du temps pour votre pratique. Elle permet de réduire les délais de remboursement, de supprimer les démarches administratives et les frais d'affranchissement. Pour vos patients, la feuille de soins électronique réduit les délais de remboursement sans démarche administrative ni frais d'affranchissement. Lorsque l'ensemble des chirurgiens-dentistes acceptera la carte Vitale, nous inciterons nos assurés à l'utiliser davantage.

Vous accompagner, vous épauler

La convention nationale des chirurgiens-dentistes a prévu des contributions financières pour vous aider à vous doter de l'équipement nécessaire à la télétransmission. Au-delà, si vous avez besoin d'un accompagnement personnalisé pour passer à SESAM-Vitale, n'hésitez pas à solliciter votre délégué de l'Assurance Maladie ou un conseiller informatique de votre caisse. Ils sont à votre disposition. Ils peuvent vous rencontrer et vous épauler.

Frédéric van Rookeghem

Directeur de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

L'info | DEUX ANS DE RENDEZ-VOUS DE PRÉVENTION M'T DENTS

L'action des chirurgiens-dentistes porte ses fruits



Deux ans après son lancement, la campagne M'T dents affiche des résultats positifs. Surtout, près d'un enfant de 6 ans sur deux (45,5 %) a consulté un chirurgien-dentiste en 2009 contre un sur quatre en 2006 (27 %). Preuve de la montée en charge du programme : la fréquentation des rendez-vous M'T dents a doublé. Elle passe de 14,9 % en 2007 à 32,2 % en 2009 tous âges confondus.

Percées significatives

Plus de 40 % des enfants de 6 ans ont pratiqué l'examen de prévention bucco-dentaire, contre à peine 15 % en 2007. De même, la participation des jeunes de 18 ans, une tranche d'âge difficile à convaincre,

augmente de 4 points avec un taux supérieur à 25 %. Autre résultat notable : en 2009, 48 % des enfants ayant profité d'un examen bucco-dentaire lors d'un rendez-vous M'T dents se sont ensuite rendus chez leur chirurgien-dentiste pour se faire soigner (contre 34 % en 2004 et 46 % en 2008). Enfin, les résultats sont très encourageants dans les zones d'éducation prioritaires de l'Éducation Nationale auprès des enfants de 6 ans éloignés du système de soins. Parmi les 8000 enfants ayant été sensibilisés individuellement, 40 % sont allés chez un chirurgien-dentiste, un sur deux avait besoin de soins et 70 % les ont réalisés.

Mobilisation de la profession

Ces premiers résultats illustrent le

succès de la démarche M'T dents mise en place par l'Assurance Maladie et la profession dentaire, qui propose des rendez-vous de prévention bucco-dentaire gratuits pour les jeunes de 6, 9, 12, 15 et 18 ans. Ils montrent la capacité des chirurgiens-dentistes et de l'Assurance Maladie à faire évoluer ensemble les habitudes de consultation des enfants et des adolescents. Un nouvel effort est nécessaire pour accroître la prévention.

Après la campagne d'information 2009 « Si t'aimes tes dents, tu prends les devants ! », de nouvelles vidéos sont diffusées à la télévision et sur internet. Un site internet complète ce dispositif. Au programme : des jeux, des tests et des conseils pratiques. Objectif : gagner la confiance des enfants et de leurs parents pour améliorer le passage à l'acte! ●

Dispense de frais pour certains soins!

Les parents des enfants de 6 à 12 ans qui bénéficient d'un traitement conservateur dentaire après un rendez-vous de prévention M'T dents ne feront plus l'avance des frais. Les honoraires sont versés au chirurgien-dentiste directement par l'Assurance Maladie.

Le service

DES ASSURÉS BIEN INFORMÉS, UNE SANTÉ PRÉSERVÉE

Ameli-santé.fr : le nouveau déclic santé de vos patients

L'Assurance Maladie a lancé en mai un nouveau site d'information destiné au grand public, www.ameli-sante.fr.

Objectif : aider les assurés sociaux à bien s'informer sur leur santé et à prévenir les maladies les plus courantes.

Informer sur les maladies courantes

Quinze pathologies y sont présentées dans la version test : symptômes, complications éventuelles, types de traitements possibles... Les maladies dentaires en font bien évidemment partie. Le chapitre qui leur est consacré entend expliquer, de façon simple et pédagogique,

comment se forment les caries dentaires. Il présente notamment la structure d'une dent à l'aide d'un dessin, définit l'origine de la carie, décrit ses quatre phases d'évolution avant de détailler les éventuelles complications. Cet espace permet également de présenter le programme M'T dents. Enfin, un quiz permet à l'internaute de tester ses connaissances sur la carie dentaire.

Prévenir les risques

L'Assurance Maladie souhaite ainsi mieux informer vos patients sur les risques de complication que peuvent favoriser certaines affections dentaires et les inciter à vous consulter en prévention.



Ce site va être complété rapidement par de nouvelles informations sur d'autres pathologies fréquentes. Les informations publiées sur www.ameli-sante.fr sont validées médicalement. Le site est édité en collaboration avec la Haute Autorité de santé, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et l'Institut national du cancer. ●

En savoir plus : www.ameli-sante.fr

La parole à

D' ANTOINETTE DJOUMESSI, CHIRURGIEN-DENTISTE À BOBIGNY

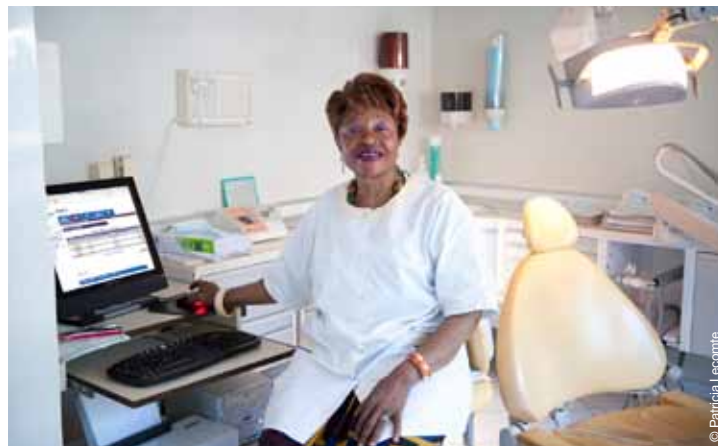
« Mon compte professionnel sur ameli.fr : un plus pour ma pratique »

Utilisez-vous votre compte ameli ?

Oui, pratiquement tous les jours ! Grâce à mon compte, je peux connaître, en temps réel, tous les versements effectués par l'Assurance Maladie, ce qui me permet de gérer précisément ma comptabilité. Comme j'ai beaucoup de patients qui relèvent de la CMU-C, ce service m'est très précieux. Auparavant, il fallait attendre trois, voire quatre semaines pour connaître ses versements. C'était trop long ! J'apprécie également beaucoup de pouvoir vérifier quels sont les droits à l'assurance maladie de mes patients. C'est très important pour moi de pouvoir les informer du montant qui restera éventuellement à leur charge, avant même de commencer les soins dentaires.

Ce service vous fait-il gagner du temps ?

Énormément. J'ai gagné beaucoup de temps sur les tâches administratives et je peux d'autant mieux me consacrer à mes patients.



Vos relations avec votre caisse sont-elles plus simples ?

Oui, le compte ameli facilite beaucoup les relations avec la caisse. Tout se fait par courriel et je sais que je peux télécharger ou commander tous les documents dont j'ai besoin : feuilles de soins, formulaires bucco-dentaires... Quand j'envoie un courriel, les délais de réponse sont très courts.

CHIFFRE CLÉ ● **66,5%**

Pourcentage de chirurgiens-dentistes ayant ouvert un compte sur ameli.fr.

À SAVOIR ● La carte Vitale évolue, son lecteur aussi

Les nouvelles cartes Vitale vont disposer d'un nouveau numéro de série. Pour vous permettre de continuer à émettre vos feuilles de soins et vos demandes de remboursements électroniques, il est nécessaire de mettre à jour les lecteurs les plus anciens. Pour savoir si vous êtes concerné :

- contactez votre éditeur ou votre revendeur local ;
- appelez le correspondant habituel de votre caisse ;
- allez sur sesam-vitale.fr (rubrique Professionnels de santé > Faire évoluer mon lecteur de cartes).

À VOIR ● Une nouvelle campagne pour le bon usage des antibiotiques

« Les antibiotiques : si on les utilise à tort, ils deviendront moins forts », telle est la signature de la nouvelle campagne de l'Assurance Maladie pour lutter contre le mésusage des antibiotiques et prévenir le développement des résistances bactériennes. L'angine et la bronchite aiguë sont ciblées en priorité. Elles génèrent la majorité des prescriptions d'antibiotiques, souvent de façon injustifiée puisqu'elles sont le plus souvent d'origine virale. Après la diffusion d'un premier film sur l'angine en mai-juin, un dispositif incluant notamment spots TV, spots radio et site internet dédié est déployé cet automne pour sensibiliser le grand public. Enfin, des actions sont menées vers les professionnels de la santé, les médias professionnels et les professionnels de la petite enfance.